

## QCM contester une note

Par **auxanes**, le 21/03/2017 à 12:04

Bonjour,

Je me permets de poster sur ce forum puisqu'hier j'ai eu les résultats des QCM en droit privé et droit constitutionnel.

Pour la note de droit de la famille, rien à dire la note me semble être celle attendue.

Cependant, en droit constitutionnel je suis outrée de voir que j'ai eu 1.

Je suis allé au bureau des L1 où on a noté mon nom mais en me disant que j'avais que très peu de chances voire aucune que la note soit changée.

Quel recours ai-je ?

Par **Isidore Beautrelet**, le 21/03/2017 à 12:24

Bonjour

Est-ce que vous avez demandé à consulter votre copie ?

Par **auxanes**, le 21/03/2017 à 12:49

Oui, j'ai demandé mais on a dit qu'il était impossible de consulter les QCM

Par **LouisDD**, le 21/03/2017 à 13:09

Salut

Ouep me semble que c'est pareil à ma fac !

Normalement c'est un recours en erreur matérielle, mais c'est très dur et sûrement long...

À plus

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/03/2017** à **13:30**

Bonjour

[citation] mais on a dit qu'il était impossible de consulter les QCM [/citation]

Ah bon ? je pensais qu'on pouvait consulter sa copie quel que soit le type d'exercice. Je vais quand même me renseigner auprès de Marianne

Par **marianne76**, le **22/03/2017** à **15:29**

Bonjour

article 20 de l'arrêté du 9 avril 1997

"Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien."